



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Patrice CHATEAU |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur David HAEGY |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Léo LACHAMBRE |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Karine HUON-SAVINA | Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Monsieur Jean-François DODET | Madame Ludmila MONTEIRO | Madame Catherine VICTOR |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Jean-Philippe MOREL | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Monsieur François DESEILLE | Madame Kildine BATAILLE | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Christophe AVENA | Monsieur Gaston FOUCHERES |
| Madame Danielle JUBAN | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Marien LOVICH | Monsieur Jean-Marc RETY |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Christophe BERTHIER | Madame Catherine PAGEAUX |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Christine MARTIN | Monsieur Massar N'DIAYE | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Philippe SCHMITT |
| Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Emmanuel BICHOT | Madame Isabelle PASTEUR |
| Madame Céline TONOT | Madame Caroline JACQUEMARD | Monsieur Frédéric GOULIER |
| Madame Nadjoud BELHADEF | Monsieur Stéphane CHEVALIER | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Céline RENAUD | Monsieur Adrien GUENE |
| Madame Brigitte POPARD | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT | Madame Noëlle CABBILLARD |
| Madame Océane CHARRET-GODARD | Monsieur Bruno DAVID | Monsieur Cyril GAUCHER |
| Monsieur Denis HAMEAU | Madame Laurence GERBET | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |
| | Monsieur Olivier MULLER | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI |

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Université de Bourgogne – Création d'une Formation en Sciences Odontologiques au sein de l'UFR Sciences de Santé – Convention de financement de la phase transitoire - Années 2024-2028

La région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des 3 régions françaises à ne pas disposer d'UFR (Unité de Formation et de Recherche) d'odontologie. Ces 3 régions sont également les régions où la densité en chirurgiens-dentistes est plus faible que la moyenne nationale. Pour les départements de la Bourgogne, la densité de praticiens pour 100 000 habitants est la suivante (moyenne nationale : 66,9) :

- Côte d'Or : 57,8
- Nièvre : 49,1
- Saône et Loire : 49,0
- Yonne : 35,1

C'est un problème de santé publique majeur.

Avant la rentrée universitaire de septembre 2022, les étudiants faisaient leur 1ère année à Dijon, et allaient ensuite à Nancy, avec peu de retours et d'installations en région Bourgogne-Franche-Comté. Les jeunes dentistes s'installent en effet autour des grandes métropoles et des facultés d'odontologie où ils ont fait leurs études. Cette situation a un impact direct sur la démographie des professionnels dans la Région. La relation entre absence de centre de formation et déficit de professionnels a été pointée par de nombreuses études. Le gouvernement a été alerté dès 2018 sur la situation en Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet de création d'un département universitaire d'odontologie faisait partie du contrat métropolitain 2018-2021 (fiche 43 – 3M€ dont 1 M€ Région et 1M€ Dijon Métropole).

Les différents acteurs et parties prenantes de ce projet d'envergure en Bourgogne-Franche-Comté se sont réunis activement dès le mois de juillet 2021, à savoir : les UFR de Santé de Dijon et Besançon aidées de leur université référente en odontologie respectivement Nancy et Strasbourg, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé BFC, les CHU de Besançon et de Dijon, les membres du comité pédagogique, Dijon Métropole, Grand Besançon, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Rectorat d'Académie, l'URPS, les ordres des chirurgiens-dentistes.

Le gouvernement a annoncé en décembre 2021 la création de 8 nouveaux sites universitaires de formation en odontologie (Amiens, Caen/Rouen, Dijon/Besançon, Grenoble, Poitiers et Tours) à partir de 2022 pour augmenter le nombre de professionnels formés et améliorer l'offre de soins.

Cette nouvelle formation universitaire en Sciences Odontologiques à Dijon sera localisée à terme dans le futur «Bâtiment Santé B4» financé par le CPER 2021-2027 (8,3 M€ dont 3,5 M€ Etat, 3,8 M€ Région et 1M€ Dijon Métropole pour l'odontologie). Les dates principales du calendrier prévisionnel de ce projet sont : désignation du maître d'œuvre : 1er trimestre 2024, choix des entreprises : pour début 2025, démarrage des travaux : 1er semestre 2025, fin des travaux : pour fin 2028.

Le CPER 2021-2027 permet aussi le financement des simulateurs pour un montant de 1,5 M€ (0,5M€ Etat, 1 M€ Région).

Cette nouvelle formation nécessite aussi la construction d'un nouveau bâtiment au CHU de Dijon d'une surface de 2 700 m², qui sera opérationnel pour la rentrée universitaire 2025-2026, ainsi qu'une phase transitoire pour l'année universitaire 2024-2025, pour un coût total de 18,784 M€ (dont 14,3 M€ travaux nouveau bâtiment, 3,18 M€ Fauteuils/Biomed, 0,4 M€ mobilier et 0,9 M€ informatique).

En attendant la construction du nouveau bâtiment Santé B4, cette nouvelle formation qui a démarré en septembre 2022 se fera dans les locaux actuels de l'UFR Sciences de Santé pour les cours et dans des algecos installés en janvier 2023 sur le parking à proximité pour les Travaux Pratiques.

L'université de Bourgogne sollicite Dijon Métropole par courrier du 15 septembre 2022 pour le financement de la location des algecos pour un montant de 488 443,65 € pour une durée de 5 ans (2023-2027), sur un coût total de 1 039 765,07 € TTC comprenant la fourniture, l'installation, la location, et l'enlèvement des bâtiments provisoires.

Compte-tenu de l'importance de ce projet pour le territoire, il est proposé que Dijon Métropole attribue une subvention d'accompagnement à hauteur de 488 443,65 € sur cinq ans et répartis de la manière suivante :

- 88 443,65 € en 2024,
- 100 000 € en 2025,
- 100 000 € en 2026,
- 100 000 € en 2027,
- 100 000 € en 2028.

La phase transitoire n'a pas été intégrée lors de l'élaboration du CPER 2021-2027 et il est proposé de la rajouter lors de la révision prévue à l'été 2023, afin de valoriser la contribution de Dijon Métropole.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'affirmer** le soutien de Dijon Métropole à l'université de Bourgogne et au projet de création de la nouvelle formation en Sciences Odontologiques à l'UFR Sciences de Santé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement intervenant entre l'université de Bourgogne et Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de décider** l'attribution d'une subvention à l'université de Bourgogne de :
 - 88 443,65 € sur le budget de l'exercice 2024,
 - 100 000 € sur le budget de l'exercice 2025,
 - 100 000 € sur le budget de l'exercice 2026,
 - 100 000 € sur le budget de l'exercice 2027,
 - 100 000 € sur le budget de l'exercice 2028.
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de Dijon Métropole.

| | | |
|---------|------------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 86 | ABSTENTION : 0 |
| | CONTRE : 0 | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
| | DONT 15 PROCURATION(S) | |

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN